

TABLE RONDE SUR L'ÉDUCATION AU BURUNDI

RAPPORT SUR LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES AU BURUNDI

PAR PASCASIE NTAKIMAZI

CONSULTANTE

ÉTUDE COMMANDEE PAR INTERNATIONAL ALERT

Bujumbura, le 27 et 28 novembre 2001

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
OBJECTIF DU TRAVAIL	3
METHODOLOGIE DE TRAVAIL	4
LES SALAIRES.....	5
Enseignants du primaire	5
Les enseignants du secondaire	7
LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	8
Enseignants du primaire	8
Enseignants du secondaire	11
LE STATUT DES ENSEIGNANTS	12
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	14
BIBLIOGRAPHIE.....	16
ANNEXE: LISTE DES ECOLES AYANT FAIT OBJET D'ENQUETE.....	17

INTRODUCTION

Le système éducatif burundais a été profondément affecté par la crise de 1993. Ce point de vue est souligné dans un projet initié par le Gouvernement et l'UNICEF¹. « Le Ministre de l'Education Nationale du Burundi lui-même l'a admis, affirmant en 1997 que l'état actuel du système éducatif était catastrophique »².

Et dans le souci d'améliorer la qualité de l'enseignement au Burundi, le Ministère de l'Education Nationale avec ses partenaires a initié une série d'interventions dont l'amélioration progressive des conditions de vie et de travail des enseignants³. La réalisation de cette initiative nécessite une étude préalable des problèmes vécus par les enseignants. C'est dans ce cadre que la présente étude a été commandée par International Alert.

Le rapport de cette étude a pu être réalisé grâce aux échanges et contacts effectués auprès des autorités des différents Ministères lors de notre étude ainsi que des responsables du Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi (STEB). Il résulte également des informations recueillies auprès des enseignants des écoles primaires et secondaires de la Mairie de Bujumbura et de deux provinces de l'intérieur du pays, Muyinga et Ngozi, ainsi que leurs autorités provinciales. Un bon nombre de documents sur l'éducation au Burundi, dont la plupart sont répertoriés dans la bibliographie ont beaucoup servi dans l'élaboration de ce rapport.

Ce rapport présente d'abord les informations officielles et celles recueillies auprès des enseignants du primaire et du secondaire sur les salaires des enseignants. Ensuite, il donne les conditions de vie et de travail des enseignants tant du primaire que du secondaire. Il traite aussi du Statut des enseignants. Enfin, il présente la conclusion et les recommandations d'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants.

OBJECTIF DU TRAVAIL

L'objectif du présent travail est de récolter les informations concernant les salaires et les conditions de vie et de travail des enseignants des écoles primaires et secondaires du Burundi. Ces informations devraient aider les bailleurs de fonds pendant leur planification de l'aide au développement du Burundi.

¹ Gouvernement du Burundi-UNICEF, Projet « Education de Base pour la Paix » Plan d'action 2000, p.4

² Tony JACKSON, L'égalité d'accès à l'éducation. Un impératif pour la paix au Burundi, International Alert, Juin 2000, p.6

³ Fidèle RURIHOSE, Système éducatif burundais : Crise, tâtonnements et incohérences, Observatoire de l'Action Gouvernementale, Janvier 2001, p.31

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La méthodologie de ce travail a suivi les étapes suivantes :

RECHERCHE DES INFORMATIONS AUPRES DES AUTORITES OFFICIELLES

- Identification des sources d'information ;
- Collecte de la documentation nécessaire ;
- Contacts et échanges avec les responsables du STEB en vue de s'enquérir des principales revendications syndicales ;
- Rencontre avec les cadres du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle en vue de récolter les points de vue sur la description des salaires, les conditions de travail des enseignants et sur les efforts du Gouvernement pour leur amélioration ;
- Rencontre avec les cadres du Ministère de la Justice, plus précisément ceux du Département des Affaires Juridiques et du Contentieux, pour se rendre compte, par le biais du Bulletin Officiel du Burundi, des différents textes visant l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants du Burundi ;
- Rencontre avec les autorités du Ministère de l'Education Nationale pour récolter des informations sur les conditions de travail des enseignants.

RECHERCHE DES INFORMATIONS AUPRES DES ENSEIGNANTS DES ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les activités menées dans cette phase sont les suivantes :

L'élaboration du questionnaire d'enquête : avant d'entreprendre le travail proprement dit, nous sommes partis du sujet à l'étude et avons identifié 11 thèmes nécessaires pour couvrir l'étendue du sujet. Chaque thème comporte des questions ou items destinés à le tester. Ensuite, nous avons tenu compte de deux variables : le type d'école et le niveau d'études. Nous estimons que ces facteurs pouvaient influencer les enseignants dans les réponses. Mais nous avons constaté que les réponses dans l'ensemble étaient indépendantes de ces facteurs. Les problèmes de vie et de travail sont en général communs à tous les enseignants. C'est pourquoi les résultats seront présentés globalement en précisant chaque fois que de besoin que certains problèmes sont spécifiques à tel type d'école ou tel niveau d'étude. L'intérêt pour la province de Muyinga est que sur le plan de la scolarisation, elle est encore défavorisée, d'où il fallait y étudier les problèmes des enseignants. Quant à la Mairie de Bujumbura, elle est privilégiée sur le plan de la scolarisation ; il fallait donc l'étudier en comparaison avec Muyinga. Enfin, la province de Ngozi est intermédiaire entre les deux sur le plan de la scolarisation.

Nous avons travaillé dans 14 écoles primaires, dans 5 collèges communaux et dans 6 lycées d'enseignement général dont un de formation technique. Nous avons interrogé 73 enseignants du primaire contre 45 enseignants du secondaire.

LES SALAIRES

ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

Nous présentons les salaires nets des enseignants du primaire dans le tableau ci-après⁴ :

Niveau de formation	Salaire mensuel
- Non-qualifiés	15.815 Fbu
- 10 ^{ème}	17.587 Fbu
- D4	24.329 Fbu
- D6	24.715 Fbu
- D7	31.620 Fbu

Ce tableau montre que le salaire mensuel d'un enseignant du primaire nouvellement engagé varie entre 15.000 Fbu à 31.000 Fbu selon son diplôme ou son niveau de formation. Ce salaire est considéré par les enseignants comme étant maigre pour nourrir, faire soigner, loger et habiller les membres de leur famille, payer les frais de scolarité et autres besoins.

C'est ainsi que 84% des enseignants rencontrés précisent que leur salaire est insignifiant au regard des exigences de la vie actuelle. Ils comparent leur salaire à une aide humanitaire vu sa modicité par rapport aux immenses besoins. Un enseignant du primaire signale que son salaire mensuel ne couvre pas 1/5 de ses besoins vitaux si on le compare à l'indice des prix des produits en général et ceux de première nécessité en particulier.

Beaucoup d'enseignants rencontrés (76%) déclarent qu'ils perçoivent leur salaire, quand ils l'ont déjà consommé. Cela se manifeste par des endettements auprès des tiers ou des avances de salaire (découverts de banque) avant la fin du mois. Ceci devient plus dramatique pour les enseignants burundais débutants qui peuvent passer toute une année sans percevoir leur premier salaire suite à la lenteur administrative au Ministère de l'Education Nationale et à celui de la Fonction Publique, ou à un autre niveau⁵.

Les enseignants interrogés déclarent, en outre, que les annales (primes de cotation annuelles) accordées par l'Etat équivalant à 3% de salaire de base sont dérisoires au regard des efforts à récompenser. Par conséquent, l'évolution de leur salaire est très bas alors qu'il n'y a aucun autre avantage pécuniaire pouvant rehausser son salaire. De plus, cette prime de cotation n'est attribuée par la Fonction Publique qu'après

⁴ Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, Listing accordé au mois de Juin 2001.

⁵ La lenteur peut être occasionnée par un dossier incomplet qui doit être retourné à son détenteur pour correction.

maintes descentes à l'administration centrale basée à Bujumbura avec toutes les dépenses que cela occasionne. Il est dur de descendre de l'intérieur du pays vers Bujumbura pour revendiquer une somme de 700 FBU alors que l'enseignant dépense plus de 3.000 FBU de déplacement et de séjour. Comme elles ne sont pas perçues à temps, des fois, certains enseignants préfèrent de laisser tomber les réclamations quand ils considèrent les énormes dépenses et le temps mis.

Un autre problème souligné par 85% des enseignants du primaire interrogés est que le salaire n'est pas équitablement distribué en fonction des diplômes au sein de l'enseignement. Ils trouvent qu'il y a un écart de traitement entre un D6⁶ et un D4⁷ alors qu'il y a une différence d'une année d'études et qu'en plus, les résultats des inspections scolaires montrent que les D4 sont plus performants dans leur métier. Le même écart est constaté entre un enseignant D6 et un enseignant D8⁸.

A la question de savoir le salaire mensuel raisonnable qu'ils aimeraient percevoir, les enseignants ont essayé de proposer le montant en fonction des besoins de la vie :

- Les enseignants non qualifiés⁹ : une moyenne de 68.000 FBU par mois
- Les enseignants D4 : une moyenne de 128.000 FBU par mois
- Les enseignants D6 : une moyenne de 113.000 FBU par mois
- Les enseignants D7 : une moyenne de 150.000 FBU par mois.

De ces propositions de salaire, il ressort qu'elles sont en général fonction de leur niveau de formation et leurs aspirations. Cependant, les enseignants D4 proposent plus que les enseignants D6. Nous pensons que cela est dû au fait que les D4 ont une expérience professionnelle très poussée et sont plus efficaces.

Par conséquent, ils aimeraient voir leur salaire plus élevé que celui des D6 moins expérimentés et donc moins aptes à bien enseigner. Le même pourcentage d'enseignants interrogés (85%) trouvent que non seulement le salaire n'est pas équitablement distribué en fonction des diplômes au sein de l'enseignement mais aussi et surtout par rapport à d'autres secteurs de la vie nationale.

C'est ainsi que la comparaison des salaires nets des fonctionnaires A3¹⁰ du Ministère de la Santé Publique (24.143 FBU) et les enseignants D6 (24.725 FBU) et celles des fonctionnaires A2¹¹ du Ministère de la Santé Publique (32.503 FBU) et les enseignants D7 (31.620 FBU) montre qu'au début de leur carrière ces fonctionnaires bénéficient d'un salaire net presque égal. Les inégalités commencent à apparaître avec le temps car les fonctionnaires A3 et A2 du Ministère de la Santé Publique bénéficient en plus de leur salaire d'une prime fixe de garde de 3.500 FBU et de 20%

⁶ D6 : enseignant ayant deux ans d'études pédagogiques après le collège

⁷ D4 : enseignant ayant une année d'études pédagogiques après le collège

⁸ D7 : enseignant ayant quatre ans d'études pédagogiques après le collège

⁹ Deux ans ou trois ans de collège réussis sans formation pédagogique reconnue

¹⁰ A3 : deux ans d'enseignement technique après le collège

¹¹ A2 : quatre ans d'enseignement technique après le collège

du traitement d'activité d'indemnité de fonction dangereuse. Leur salaire donc devient plus élevé par rapport à celui des enseignants.

LES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

Le tableau ci-après présente les salaires nets des enseignants du secondaire¹².

Niveau de formation	Salaire net mensuel
Enseignant non qualifié de niveau candidature	37.386 FBu
Enseignant non qualifié de niveau 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} Licence (sans mémoire)	40.813 FBu
Institut de Pédagogie Appliquée : 3 ans après le Lycée	46.881 FBu
Licence	47.465 FBu
Ingénieur	51.665 FBu

Le tableau ci-dessus montre que les enseignants du secondaire touchent eux aussi un salaire assez bas. Un licencié nouveau touche 47.000 FBu avec lesquels il va se rationner tout le mois, payer les domestiques, acheter des habits, se déplacer, payer le loyer, se faire soigner et scolariser ses enfants et les faire soigner.

Pour les enseignants du secondaire de la catégorie de direction, la prime d'encouragement est actuellement de 15.000 FBu par mois qui équivalent au salaire d'une bonne d'enfant et du cuisinier. Et son traitement d'activité ne vaut pas le coût du loyer d'une maison.

De plus, pour les enseignants du secondaire, les augmentations salariales sont insignifiantes. Pour ces mêmes enseignants du secondaire, le salaire n'est pas équitablement distribué par rapport à d'autres secteurs de la vie nationale. C'est ainsi que si on compare les salaires nets des licenciés du Ministère de l'Education Nationale (47.465 FBu) et ceux du Ministère de la Justice (76.104 FBu), on remarque que l'écart est grand alors qu'ils ont le même niveau de formation. Même si ces enseignants touchaient le double de leur salaire, ce dernier reste bas vu le coût de la vie. A ce propos, un journal national¹³, illustrant la « malvie » du salarié burundais, estime à un minimum de 368.000 FBu les dépenses mensuelles incompressibles pour un ménage le plus sobre et qui n'a que trois enfants. Vous comprenez qu'avec son salaire actuel, il lui est impossible de nouer les deux bouts du mois.

¹² Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle : Tableau des salaires net des enseignants du secondaire « Listing accordéon » en Juin 2001.

¹³ Le Renouveau quotidien burundais d'informations, Le prix de l'effort, 21 mai 2001, p.2.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

Pendant la recherche, un certain nombre d'arguments ont été évoqués par les enseignants au sujet de leurs conditions de travail :

- Plus de la moitié des enseignants du primaire interrogés travaillent loin de leur domicile parce qu'ils ne disposent pas de logement près de l'école. Ils arrivent donc maintes fois au service en retard le matin, même s'ils se réveillaient trop tôt. Ces enseignants ont une fatigue consécutive à des longues distances parcourues entre le domicile et l'école. A cause du problème de trajet, ils ne rentrent pas à midi pour manger. Beaucoup d'enseignants interrogés s'arrangent pour prendre quelque chose aux environs de l'école, où ils ingurgitent une bouteille de bière locale faute de restaurant et attendent les repas du soir à la maison.
- Ils n'ont pas le temps suffisant pour préparer les leçons ou de corriger les devoirs parce qu'ils arrivent la nuit à la maison.
- Ils enseignent beaucoup d'élèves dans leurs classes. La plupart des classes des écoles primaires visitées comptent en moyenne 75 élèves. Ces effectifs d'élèves par classe se révèlent être élevés et difficiles à gérer pour un seul enseignant. Les seules écoles répondant aux normes de nombre d'élèves d'une classe normale (50 élèves) parmi celles visitées sont Gashikanwa et Vyegwa (écoles primaires de Ngozi). Les écoles qui enregistrent plus de 100 élèves sont :
- Ecole primaire succursale de Kanyami (Ngozi) avec une moyenne de 108 élèves.
- Ecole primaire de Buye (Ngozi) avec une moyenne de 110 élèves.
- Ecole primaire Gahororo (Muyinga) avec une moyenne de 115 élèves.
- Avec ces effectifs, l'encadrement pédagogique et la discipline sont difficiles à maîtriser pour un seul enseignant. Ces effectifs élevés par classe entraînent de mauvais enseignements, des évaluations qualitativement et quantitativement limitées et par conséquent un manque de régulation des programmes et méthodes. Ceci entraîne l'enseignant à travailler dans un système éducatif où la qualité de l'enseignement baisse ; où le niveau des élèves est bas si bien que ses efforts à bien enseigner ne suffisent pas pour combler les lacunes d'apprentissage accumulées dans les classes antérieures.
- Ils n'ont pas de repos toute la journée parce que la plupart d'entre eux interrogés pratiquent la double vacation. En effet, 70% des enseignants du primaire pratiquent la double vacation des locaux.

L'inconvénient de cette pratique qui a été soulevé par les enseignants interrogés est le manque de temps, premièrement pour encadrer tous les élèves, ce qui entraîne un faible taux de réussite ; deuxièmement, pour laisser aux élèves des notes à prendre car le tableau est effacé pour l'autre groupe et troisièmement, pour évaluer les élèves. Par ailleurs, la moitié des enseignants interrogés du primaire occupent deux classes de niveaux différents en raison de l'insuffisance des enseignants ou des fois pour suppléer un enseignant absent.

Certains enseignants ont le sentiment d'être traités différemment. En effet, pas mal d'enseignants tiennent deux groupes différents en pratiquant la double vacation alors que dans les centres urbains, une classe est tenue par deux enseignants et même plus. Il faut noter que ces problèmes affectent les zones rurales où l'insuffisance des enseignants est généralisée lorsqu'en milieu urbain surtout dans la Mairie de Bujumbura, on assiste à un taux de suppléance élevé.

Par rapport à l'année scolaire 1992-1993, l'année scolaire 1994-1995 a vu le nombre d'enseignants dans Bujumbura grimper de 299. Il est fort probable que la capitale a constitué pour ces enseignants un refuge par rapport à l'insécurité régnant dans plusieurs provinces de l'intérieur du pays. On note d'ailleurs la même tendance dans les grands centres de l'intérieur du pays. Ainsi, en 1995-1996 on comptait 54% d'enseignants suppléants à Gitega, et 38% à Ngozi¹⁴.

La plupart des enseignants du primaire interrogés déclarent qu'ils ne bénéficient plus de stage de formation ou de recyclage. En effet, plus de la moitié des enseignants (59%) ne connaissent jamais de stages de recyclage ou de perfectionnement. Cela constitue une lacune importante dans un monde où les connaissances scientifiques, technologiques et autres sont en constante évolution.

Pour la majorité des enseignants (58%), ils ne bénéficient jamais d'une aide pédagogique de la part du bureau de la conception des programmes et un pourcentage non négligeable reconnaît que cette aide s'effectue rarement (20%) ou quelquefois (19%). En effet, pour les écoles primaires, le Bureau d'Education Rurale organise des descentes dans les écoles primaires pour animer des journées pédagogiques mensuelles ou trimestrielles. Il organise aussi des recyclages ou stages dans l'esprit d'une formation continue des enseignants. Mais ces derniers ne sont pas satisfaits et voudraient en avoir régulièrement et surtout bénéficier d'une formation certificative en vue rehausser leur salaire.

Beaucoup d'enseignants du primaire interrogés souvent n'ont pas de documents pédagogiques (journal de classe, cahiers de préparation, etc.) et n'ont pas accès à la documentation pédagogique autre que les fichiers. En effet, 77% d'enseignants n'ont pas des facilités à se procurer des cahiers servant de documents pédagogiques. La justification avancée est que leurs moyens financiers sont insuffisants pour s'acheter des cahiers. Plus de la moitié des enseignants (57%) n'ont pas d'autres sources de documentation ; ce qui appauvrit la matière à dispenser aux élèves. Notons que pour les enseignants du primaire, il leur manque cruellement du temps pour chercher une documentation.

¹⁴ Ministère de l'Education, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes (M.E.E.B.A.) : Effectif du personnel enseignant par fonction exercée, 1995-1996. Document multiplié.

43% d'enseignants relèvent des lacunes de construction des salles de classes : le manque de luminosité ; l'humidité des salles de classes ; l'exiguïté des locaux par rapport aux effectifs élevés d'élèves ; absence des portes et des fenêtres ; vétusté des locaux. Toutes ces lacunes entraînent de répercussions sur le rendement scolaire. En témoignent les propos d'un enseignant d'une école primaire urbaine de Musaga en Mairie de Bujumbura « *La classe est trop basse, pas d'aération. Il fait très chaud et il n'y a pas d'électricité. Les tôles sont usées et quand il pleut, on arrête d'enseigner* ». 80% d'enseignants déclarent que leurs classes ont des tableaux noirs en bon état. 56% ont des chaises de travail ; 49% seulement ont un bureau ; 54% avouent que les bancs-pupitres sont convenables. Enfin 66% d'enseignants n'ont pas d'armoire pour la conservation des livres et autres matériels pédagogiques.

Il faut noter aussi le manque de contenu approprié pour certaines disciplines. Pour la plupart des enseignants du primaire (70%), la discipline pour laquelle le bureau pédagogique n'élabore pas de contenu approprié est le Français dès la 2^{ème} année jusqu'en 6^{ème} année. En effet, pour cette discipline, il est signalé un manque de suite logique dans l'élaboration. Les programmes des 4 premières années obéissent à une certaine progression, mais ils rompent avec les programmes de 5^{ème} et 6^{ème} années car ces derniers sont anciens.

Notons aussi le manque de méthodologie d'enseignement des disciplines appropriées : selon les enseignants du primaire interrogés (43%), les disciplines pour lesquelles le bureau pédagogique n'élabore pas de méthodologie appropriée sont :

- L'Etude du Milieu ;
- Le Kirundi langage, car les séances ne sont pas bien découpées, il y a un manque de guide méthodologique et la grammaire est incomplète ;
- Le Français dès la 1^{ère} à la 4^{ème} année car la matière est vaste et la lecture et l'écriture ne sont pas adaptées au niveau des élèves ;
- L'expression plastique et musicale où il est signalé l'inexistence du livret méthodologique.

Pour les autres disciplines dont la méthodologie n'est pas appropriée, l'enseignant enseigne tant bien que mal ; il n'a pas le temps de se forger une méthode car il court avec le temps pour terminer le programme si vaste.

Pour illustrer l'idée que les contenus-programmes n'ont pas été allégés en fonction du temps réel des cours, un enseignant d'une école primaire de Muyange (Muyinga) dit : « *Le Bureau d'Education Rurale élabore des contenus des disciplines sans tenir compte des jours de congé et des samedis où les enseignants ne travaillent pas* ».

Finalement il existe le problème de manque de suivi et d'encadrement pédagogique : bien que plus de la moitié des enseignants interrogés (55%) bénéficient des visites de classe de leurs responsables scolaires immédiats, cela laisse 45% sans visites.

Si l'enseignant sait que son responsable ne passera jamais dans la classe, il peut donner une leçon non préparée, négliger de remplir les documents pédagogiques,

s'absenter ou être en retard. Dans tout cela, c'est l'élève qui subit les conséquences de ce manque de contrôle du travail de l'enseignant. Les élèves des écoles succursales sont les plus frappés par cette situation car les responsables sont généralement loin de ces écoles. C'est le cas d'une école primaire succursale de Ngozi, car vers la fin du mois de mai 2001, le maître responsable déclare n'avoir jamais bénéficié de visite de classe de la part des responsables scolaires. Une autre conséquence est que les enseignants se voient attribués une cotation arbitraire pouvant être injuste et conduisant à la réduction ou à l'augmentation injustifiée des annales des enseignants.

ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

Beaucoup de problèmes rencontrés par les enseignants du primaire affectent aussi ceux du secondaire. Les plus importants mentionnés par les enseignants du secondaire sont :

- Le manque de temps suffisant pour mener des évaluations : les propos d'un professeur du Lycée de Buye (Ngozi) sont significatifs à ce sujet : *« Notre préoccupation première est beaucoup plus de terminer le programme que d'évaluer suffisamment les élèves ».*
- Un grand nombre de cours pour un même professeur à cause de la pénurie des professeurs. La conséquence est que l'enseignant est tiraillé entre le souci de bien enseigner et celui d'achever le programme avant la fin de l'année scolaire.
- Avec les collèges communaux, les classes du secondaire possèdent aussi de grands effectifs¹⁵, ce qui ne favorise pas l'acquisition des connaissances par les élèves et l'individualisme de l'enseignement par le professeur.
- Le long trajet à parcourir entre le domicile et l'école : la moitié des enseignants connaissent un problème de déplacement. Le trajet entre leur domicile et l'école ne facilite pas l'accomplissement de leur tâche d'enseignant. Cette réalité se manifeste beaucoup plus dans les lycées et les collèges communaux implantés dans le milieu rural. La plupart de ces écoles rurales visitées ne disposent pas de logements pour enseignants. En plus de la fatigue occasionnée par de longues distances, les enseignants sont mouillés en période de pluies et les documents de travail sont abîmés. Même dans les écoles urbaines, les frais de déplacement font défaut.
- Le manque de logement décent par manque de moyens financiers pour se payer un logement convenable. Dans la plupart des cas (76%), les enseignants interrogés des écoles secondaires rurales ont des logements non éclairés, sans eau, ce qui cause beaucoup de problèmes de préparation des leçons ou de correction des travaux d'évaluation.

¹⁵ Les écoles visitées ont des classes d'une moyenne de 60 élèves.

La réalité est beaucoup plus criante dans les écoles secondaires rurales. Par exemple, dans un lycée de Rugari en province Muyinga, des logements sont tellement rares qu'une maison à trois chambres est partagée par trois enseignants avec leurs familles. Cette situation rend impossible la préparation des leçons.

- Il faut aussi noter que 92% d'enseignants interrogés déclarent qu'ils n'ont pas de syndicat dans leur école. Cela pose un problème fondamental du fait que les enseignants n'ont pas de cadre d'échange sur leurs revendications de toute nature.

Tous ces problèmes évoqués par les enseignants constituent un handicap au rendement de leur travail. Pour cette raison, l'amélioration de leurs conditions de travail leur permettrait de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

LE STATUT DES ENSEIGNANTS

Depuis les années 1960, les enseignants cherchent à avoir un statut qui leur est propre, comme c'est le cas des Ministères de la Communication, de la Justice, de la Santé, etc. Dans ce cadre, le Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement (STEB) préconise que les dispositions régissant les enseignants soient intégrées dans le statut de la Fonction Publique parce que sans statut, l'enseignant n'a pas de soutien administratif pour améliorer ses conditions. Toutefois, les différents régimes qui se sont succédés tout en se prononçant pour la revalorisation de la carrière enseignante n'ont rien fait pour honorer leur promesse.

La principale revendication des enseignants est précisément la reconnaissance d'un statut spécial parce que les enseignants constituent 64% des agents publics. Cette idée a été exprimée par Madame Nibizi Eulalie, première secrétaire nationale du STEB dans une lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale : « Le STEB considère le statut des enseignants comme la clé des problèmes de notre système éducatif »¹⁶.

Beaucoup d'autres facteurs militent en faveur de ce statut spécial, à raison notamment des exigences et de la spécificité du travail des enseignants par rapport aux autres fonctionnaires de l'Etat. Par exemple, après les heures de cours qu'il assure pendant la journée, il s'occupe de la préparation des leçons et de la correction des devoirs le soir.

Le STEB aussi évoque l'existence d'autres statuts spéciaux dans d'autres Ministères comme la Justice et la Communication. D'autres services de l'Etat qui jadis étaient gérés par le Ministère de la Fonction Publique se sont dotés d'une autonomie de gestion ou sont devenus purement et simplement des services para-étatiques. C'est le cas par exemple de l'Office Nationale des Télécommunications (ONATEL), de la Régie Nationale des Postes, de la REGIDESO, de l'Institut de Sécurité Sociale (INSS) et de l'OCIBU (Office du Café du Burundi).

¹⁶ NIBIZI Eulalie, lettre du 16 novembre 1999, demandant au Ministre de l'Education Nationale de relancer les pourparlers en vue de finaliser le statut des enseignants

Tous ces services sont érigés en statuts particuliers, qui a été l'origine du rehaussement de leurs salaires, comme le montre le tableau ci-dessous des salaires des fonctionnaires débutant des services para-étatiques¹⁷.

LIBELLE	SERVICE	SALAIRE
Licencié débutant	Institut Nationale de Sécurité Sociale (INSS)	80.000 FBu
	Régie Nationale des Postes	80.000 FBu
	Régie des Eaux (REGIDESO)	65.000 FBu et gratuité d'eau et d'électricité
	Office Nationale des Télécommunications (ONATEL)	80.000 FBu et gratuité de téléphone
	Office du Café du Burundi (OCIBU)	150.000 FBu

En 1998, suite aux revendications des enseignants de se doter eux aussi de leur propre statut, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Education Nationale, a réformé le statut de la Fonction Publique par l'adoption des dispositions particulières aux enseignants. Mais ces réformes ont été contestées par les syndicalistes en ce qui concernent la masse salariale de l'enseignant. Dans ce texte, on n'a jamais abordé les salaires des enseignants. On a parlé uniquement du recrutement, du stage probatoire, des positions statutaires, des droits, des obligations et du régime disciplinaire.

Un autre avantage offert par ce statut spécial des enseignants serait le professionnalisme. En effet, l'enseignant, une fois motivé, resterait longtemps dans sa carrière et s'attacherait davantage à sa profession. En conséquence la qualité de l'enseignement serait améliorée.

En outre, il faudrait reconnaître que l'éducation est un secteur clé pour le développement de la nation. Elle devrait être considérée comme l'investissement le plus sûr à long terme. Toutefois, force est de constater que le Gouvernement ne fait aucun effort pour revaloriser la carrière enseignante avec les conséquences négatives suivantes :

- La fuite à grande échelle par les élèves et les étudiants des filières conduisant à la carrière enseignante ;
- Le refus des enseignants formés à être recrutés comme enseignant ;
- Le départ de beaucoup d'enseignants vers des fonctions apparemment plus alléchantes ;
- Le mécontentement des enseignants restant en poste.

Interrogés sur la question de savoir s'ils changeraient de profession s'ils en avaient la possibilité, les enseignants répondent par l'affirmative à raison de 91%. La motivation

¹⁷ Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle

essentielle de souhaiter un autre service est d'accéder à de meilleures conditions de vie et de travail grâce notamment à un salaire plus intéressant.

L'argument suivant d'un professeur d'un collège communal rural traduit ce désintérêt lié au métier d'enseignant : « *Les conditions dans lesquelles je suis sont tellement mauvaises que s'il y avait moyen, je partirai dans les meilleurs délais. C'est tellement ingrat que si on y est (à l'enseignement), c'est par contrainte* ». Un enseignant d'un lycée urbain ajoute : « *Ne fut-ce que pour éviter la connotation péjorative liée au métier d'enseignant, je préfère quitter ce secteur pour gagner le même salaire* ». Ce qui est dans cette section est appuyé par la presque totalité des enseignants interrogés dans cette étude.

Quand on analyse les positions du Gouvernement et des syndicats sur la question du statut des enseignants, l'on serait tenté de croire que chaque partie campe sur sa position. Le point sensible étant l'augmentation des salaires, le Gouvernement tout en essayant de comprendre, argumente que satisfaire à cette doléance par les temps qui courent est très difficile en raison du contexte de guerre, de crise, de gel de la Coopération, etc. Les syndicats des enseignants ont la conviction que la motivation des enseignants à travers les salaires constitue une gage de la qualité de l'enseignement.

Au-delà de ces positions, ce qu'il y a à sauver, c'est le système éducatif burundais confronté à de nombreux défis. Malgré l'adoption du nouveau statut des nouvelles dispositions particulières applicables aux fonctionnaires enseignants, le syndicat des enseignants constate que les principales revendications visant notamment le rehaussement des salaires n'ont pas été tenues en considération. C'est donc dire que le débat sur le statut et l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants devrait être ouvert et trouver des solutions urgentes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

La situation des salaires et des conditions de travail des enseignants du Burundi est très préoccupante. Outre que les problèmes dans ce secteur sont structurels au système éducatif burundais, ils ont été fortement aggravés par la crise socio-politique déclenchée en 1993. Les problèmes rencontrés sont communs à presque toutes les écoles primaires et secondaires du pays. Ils sont particulièrement graves dans les écoles primaires, les lycées et les collèges communaux implantés dans le milieu rural. Les problèmes les plus importants mentionnés par les enseignants lors de la présente étude sont :

- Les salaires insuffisants ;
- L'absence d'un statut spécial ;
- Le manque de logement près de l'école qui les contraint à parcourir de longues distances pour aller et rentrer de l'école ;

- Le manque de suivi et d'encadrement pédagogique par les autorités scolaires ;
- La surcharge du travail due d'une part, au volume du programme et d'autre part, à un grand effectif d'élèves à prendre en charge.

Par ailleurs, les problèmes de vie que l'enseignement connaît ne sont pas de nature à favoriser le rendement de son travail. La presque totalité des problèmes de vie de l'enseignant burundais tirent origine dans l'absence d'un statut spécial des enseignants qui leur accorde une place et un salaire importants. Au regard du coût actuel de la vie, l'enseignant burundais ne peut plus se nourrir ou nourrir sa famille, éduquer ses enfants, prendre en charge leurs soins de santé, se loger, etc. Un professeur d'un collège communal rural conclut : « *Bref, l'enseignant vit la situation d'une personne dévalorisée vis-à-vis de l'Etat et de la Société car toute autre personne quelque soit son métier vit mieux que nous* ».

RECOMMANDATIONS

- Augmenter sensiblement les salaires des enseignants ;
- Accorder une attention particulière aux écoles situées dans les zones rurales car elles connaissent beaucoup plus de problèmes en matière d'éducation ;
- Construire des logements suffisants pour les enseignants tout près de leurs écoles ;
- Prévoir sur le budget annuel les fonds destinés à la formation des enseignants en cours d'emploi ;
- Accorder un statut particulier aux enseignants pour valoriser leur carrière et ainsi rehausser leurs conditions de vie et de travail ;
- Trouver les voies et moyens pour alléger le travail de l'enseignant.

AUX BAILLEURS DE FONDS:

Accorder une aide d'urgence pour améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants en rehaussant notamment les salaires. Sinon, si la situation actuelle perdure, c'est la jeunesse Burundaise qui est victime.

BIBLIOGRAPHIE

B.E.P.E.S. : Planification des Interventions par objectifs, Bujumbura, Février 1992.

Bureau d'Education Rurale (B.E.R.), Double vacation et promotion collective, guide du Directeur et des Maîtres d'école primaire, Novembre 1982.

Fidèle Rurihose, Système éducatif burundais : crise, tâtonnements et incohérences, Observatoire de l'Action Gouvernementale, Bujumbura, Juin 2001.

Fidèle RURIHOSE, Synthèse de l'étude « Système éducatif burundais » : crise, tâtonnements et incohérences, Observatoire de l'Action Gouvernementale, Bujumbura, Juin 2001.

Gouvernement du Burundi, Analyse globale du système éducatif, Tome I, Décembre 1997.

JACKSON Tony, L'égalité d'accès à l'éducation : un impératif pour la paix au Burundi, International Alert, Londres, Juin 2000.

JARDILLIER (P), Les conditions de travail. Collection « Que sais-je », Paris, P.U.F. 2^{ème} édition, 1982.

Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Appui au système éducatif. Rapport-synthèse du comité de pilotage du système éducatif.

Ministère de l'Education Nationale, Amélioration Qualitative de l'Enseignement Primaire.

Ministère de l'Education Nationale. Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000. Rapport préliminaire, Août 1999.

Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, Listing Accordéon du mois de juin 2001.

NTAKIBAVAMWO Godefroid, Analyse des conditions de travail des professeurs du secondaire (enquête menée dans la Mairie de Bujumbura), Bujumbura, Septembre 1996.

NSAVYIMANA Déo, Comment sortir le système d'enseignement actuel de l'impasse. Au cœur de l'Afrique 2-3-1997.

S.T.E.B., La voix de l'Educateur, journal n°10 du 30 mars 2001.

S.T.E.B., Projet de loi portant statut spécial des personnels du secteur de l'enseignement, Octobre 1995.

ANNEXE: LISTE DES ECOLES AYANT FAIT OBJET D'ENQUETE

1. PROVINCE NGOZI

Ecoles primaires avec direction scolaire : Gashikanwa, Vyegwa, Ngozi I, Ngozi II

Ecoles primaires sans direction scolaire (succursales) : Kididiri, Kanyami

Ecoles secondaires publiques rurales : Busiga, Buye

Ecole secondaire publique urbaine : Burengo

Ecoles secondaires communales rurales : Mihigo, Gashikanwa

Ecole secondaire communale urbaine : Lycée technique de Ngozi

2. PROVINCE MUYINGA

Ecoles primaires avec direction scolaire : Rugari I, Muyange, Gahororo

Ecoles secondaires communales rurales : Muyange, Kiremba

Ecole secondaire publique rurale : Rugari

3. MAIRIE DE BUJUMBURA

Ecoles primaires avec direction scolaire : Kanyosha, Musaga, Kabondo, Notre Dame

Ecole secondaire publique urbaine : Lycée Rohero Notre Dame

Ecoles secondaires communales urbaines : Kanyosha, Musaga.